



RAPPORT MORAL 2015 DE LA PFCE **ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2016**

Du : Président

Diffusion à : Assemblée Générale de la PFCE

- I. Modèle de développement économique à bout de souffle : une prise de conscience mondiale qui s'amplifie**
- II. Dans un monde en transition, le commerce équitable porte une vision d'avenir**
- III. Notre plate-forme consolide son influence**

Le mouvement du commerce équitable porte une vision d'avenir !

- I. Modèle de développement économique à bout de souffle : une prise de conscience mondiale qui s'amplifie**

L'année 2015 aura été une année traumatique pour le monde avec de tristes records battus dans de nombreux domaines : records d'inégalités (les 1% les plus riches concentrent désormais 50% des richesses mondiales) ; échecs pour la paix et la sécurité dans le monde (le nombre de réfugiés et de déplacés a atteint des niveaux jamais vu depuis la fin de la deuxième guerre mondiale – les attaques terroristes se sont multipliées sur tous les continents). Et enfin crise climatique : 2015 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée.

Mais l'année 2015 a aussi été, probablement, une année de prise de conscience mondiale de la non durabilité de nos modèles économiques, de nos modes de production, de nos modes de consommation, de nos modes de régulation.

Conférence d'Adis Abeba sur le financement du développement, adoption à New York des 17 Objectifs de Développement Durable à horizon 2030, signature de l'Accord de Paris sur le Climat, l'année 2015 a été riche en rendez-vous internationaux déterminants pour la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance mondiale qui place enfin au cœur des enjeux internationaux l'éradication de la pauvreté, la protection de notre environnement et la lutte contre réchauffement climatique.

Première évolution majeure dans ce nouvel agenda 2030 : les nouveaux objectifs de développement durable (ODD) adoptent une perspective universelle. Au-delà de la lutte contre la pauvreté, ils entendent couvrir l'ensemble des enjeux de développement, dans les pays dits « du Sud » comme « du Nord ».

Seconde évolution : la préservation du climat devient une donnée clé des politiques publiques auxquels les entreprises devront de plus en plus se conformer. L'économie de demain devra contribuer à atténuer les dérèglements du climat, et permettre aux populations de s'adapter à ses impacts.

Enfin, ce nouveau cadre international s'inscrit dans une dynamique de partenariat multi-acteurs. Les accords signés en 2015 sont le fruit d'un consensus international qui associe les pays du Nord et du Sud. La mise en œuvre du nouvel agenda post-2015 requiert maintenant les efforts de l'ensemble des parties prenantes du développement international : État, collectivités territoriales, entreprises, ONG, chercheurs. Il est maintenant largement reconnu que c'est sur la base de partenariats multi-acteurs repensés qu'émergeront de nouvelles solutions.

II. Dans un monde en transition, le commerce équitable porte une vision d'avenir

Les travaux de notre collectif ont été largement rythmés par cet agenda international sur le développement durable qui invite à inventer de nouvelles formes d'organisations économiques capables de répondre aux défis sociaux et environnementaux de notre planète. La société civile avait été étroitement associée dès le travail de bilan des OMD, puis dans la conception des objectifs et des cibles des ODD. La PFCE, et les acteurs du commerce équitable au Nord comme au Sud, avaient d'ailleurs contribué activement, à leur mesure, à l'élaboration de ce nouvel agenda.

Les études et l'expertise que nous mobilisons sur les impacts comparés du commerce équitable et de l'économie conventionnelle confirment que la démarche mérite qu'on y prête attention, car elle a de quoi alimenter utilement ces débats :

En effet, le commerce équitable permet de mieux rémunérer les producteurs qui pratiquent une agriculture à faible coûts énergétiques et environnementaux, tout en permettant aux nations du Sud de reconquérir leur sécurité et leur souveraineté alimentaire. Grâce à de telles relations commerciales, partiellement rééquilibrées, le commerce équitable est un outil de promotion sociale pour les millions de familles paysannes qui en bénéficient et une façon intelligente de promouvoir des formes de développement véritablement durable dans les pays du Sud et du Nord.

Le commerce équitable c'est aussi l'une des premières démarches de consommation responsable qui permet à des citoyens du nord d'affirmer leurs préférences pour l'achat de marchandises produites dans le respect des droits humains et de l'environnement.

Le commerce équitable permet en effet de diffuser les principes de l'agro-écologie et de la préservation de la biodiversité via un appui à l'agriculture paysanne et à l'agriculture biologique. Ces systèmes agricoles diversifiés sont aussi bien souvent ceux qui permettent aux agriculteurs de s'adapter aux dérèglements climatiques, d'atténuer leurs émissions de gaz à effet de serres et de séquestrer du carbone dans la biomasse végétale et dans l'humus des sols.

Le principal mérite du commerce équitable, c'est de montrer comment des paysans et des artisans organisés quand il bénéficient de prix plus stables et rémunérateurs peuvent jouir de conditions bien plus favorables à un authentique développement durable, avec une alimentation saine et mieux équilibrée, de moindres pollutions, des revenus agricoles décents et des potentialités productives préservées pour les générations futures.

Les résultats économiques en forte hausse de la démarche de commerce équitable sont une bonne nouvelle ; tout comme son extension à des filières dites « nord-nord » et « sud-sud ». Mais la route est encore longue avant une généralisation d'un véritable commerce équitable. Ce sera le cas lorsque nous serons parvenus à faire changer les règles des échanges mondiaux au sein d'instances telles que l'OMC – et lorsque l'agriculture sera enfin intégrée aux négociations sur le Climat. Nous resterons donc fortement mobilisés pour qu'elle le soit enfin à la COP22 !

III. Notre plate-forme multi-acteurs consolide son influence

La PFCE obtient un commerce équitable exigeant et universel reconnu par la loi

La PFCE organise depuis toujours la concertation des acteurs et la représentation institutionnelle du secteur pour une régulation du commerce équitable ambitieuse et effective. 2015 marque l'aboutissement d'une nouvelle étape avec la finalisation du processus législatif concernant la définition légale du commerce équitable. L'article 94 de la loi sur l'ESS étend désormais le champ d'application du commerce équitable aux filières dites « nord-nord », comme nous l'avions souhaité. Cet article entérine aussi les principes fondamentaux du commerce équitable (relations commerciales équilibrées, prix rémunérateurs et stables, montant supplémentaire pour projet collectifs, traçabilité et éducation des consommateurs).

C'est donc naturellement que la PFCE approfondie ses relations avec ses partenaires du monde agricole français, avec les acteurs de la recherche, avec les entreprises et avec les collectivités territoriales pour structurer le développement de ces nouvelles filières de commerce équitable en France, pour diffuser largement des outils de sensibilisation et de d'information et pour animer la réflexion prospective multi-acteurs.

A noter que les données économiques du secteur produites par la PFCE chaque année, intègrent depuis 2015 les achats de produits issus du commerce équitable « nord-nord ».

Il est fort à parier que cette thématique prendra encore de l'ampleur dans les années à venir, dans la vie de notre collectif.

Programme Équité : la PFCE étend ses activités en directe avec les partenaires du Sud

La PFCE milite depuis de nombreuses années pour la reconnaissance du commerce équitable comme un outil pertinent de l'aide publique au développement en matière de développement rural.

En 2012, elle avait notamment conçu conjointement avec l'AFD un projet de renforcement des filières de commerce équitable en Afrique de l'Ouest. L'instruction de ce projet dans toutes ses dimensions a été particulièrement longue. Mais en 2015, l'AFD est revenu vers la PFCE pour lui confier la maîtrise d'ouvrage de ce projet. Le pilotage du programme Équité par la PFCE est une belle reconnaissance de l'intérêt que représente notre collectif pour consolider le développement du commerce équitable. Cette marque de confiance de la part de l'AFD vis-à-vis de notre association témoigne également du renforcement de la crédibilité de notre mouvement vis-à-vis des décideurs clefs de l'AFD. Enfin, cette nouvelle opportunité nous donne des moyens financiers conséquents (3,9 millions d'euros) pour soutenir de nombreuses filières de commerce équitable dans le renforcement de leurs pratiques agro-écologiques.

Enfin, à l'image de la PFCE, ce programme de renforcement du commerce équitable en Afrique de l'Ouest, soutient des projets dans la diversité des labels et des garanties de commerce équitable présents sur la zone.

Cette évolution du positionnement de la PFCE est un tournant dans la vie de notre collectif et sera, à mon sens, à amplifier dans les années qui viennent.